

Berne, le 2 juin 2020

Session d'été 2020 : recommandations d'AvenirSocial

Cher·ère·s membres du Conseil des Etats,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et elle représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance, ainsi que les maître·sse·s socioprofessionnel·le·s.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'été et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les sessions précédentes.

Pauvreté

[18.3708](#) - Listes noires. Définition de la médecine d'urgence

Traitée le mercredi 3 juin 2020

Recommandation : **accepter**

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique demande au Conseil fédéral de compléter l'article 64a de la loi sur l'assurance-maladie, qui concerne le non-paiement des primes et la participation aux coûts de l'assurance obligatoire, par une *notion de médecine d'urgence* définie par les cantons.

AvenirSocial s'oppose farouchement aux pratiques des listes noires et remet fondamentalement en question leur efficacité. Plutôt que de résoudre les problèmes, elles aggravent la situation déjà difficile des personnes concernées. Ceci dit, AvenirSocial estime néanmoins que la modification proposée améliorerait la situation actuelle, à condition que la médecine d'urgence soit définie de manière plus large par les cantons que par les assurances maladie.

Assurances sociales

[19.051](#) - Prestation transitoire pour les chômeurs âgés. Loi fédérale

Traitée le mercredi 10 juin 2020

Recommandation : **accepter**

Le Conseil fédéral a proposé au milieu de l'année 2019 que les personnes de plus de 60 ans qui arrivent en fin de droit dans l'assurance-chômage touchent une prestation transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, à condition qu'elles aient exercé une activité lucrative suffisamment longtemps et qu'elles ne disposent que d'une fortune modeste. Soutenir les personnes âgées au chômage par des prestations transitoires est une grande avancée dans le système de la sécurité sociale et comble une lacune importante. Car les chiffres le montrent : le risque de

pauvreté chez les personnes âgées en Suisse a augmenté entre 2011 et 2017. Ainsi, dans cette classe d'âge, on compte plus de 40% de chômeur-euse-s en plus – alors que les personnes qui sont transférées à l'aide sociale après avoir perçu l'assurance-chômage pendant deux ans ne sont pas encore prises en considération.

Droits fondamentaux

19.081 CC. Changement de sexe à l'état civil

Traitée le jeudi 11 juin 2020

*Recommandation : **accepter***

Dans son message concernant la révision du code civil suisse, le Conseil fédéral propose de faciliter la modification de sexe à l'état civil pour les personnes transgenres et intersexes qui ne s'identifient pas avec le sexe qui leur a été attribué à la naissance. Cela permet de reconnaître les besoins de ce groupe de personnes et de modifier une pratique discriminante. AvenirSocial dispose également d'un groupe spécialisé qui s'occupe entre autres de cette thématique et elle salue cette modification visant à simplifier la procédure de changement de sexe à l'état civil.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération et restons à votre disposition pour toutes questions.

Avec nos meilleures salutations,

Flavio Steiger
Co-secrétaire général (remplaçant)

Tobias Bockstaller
Responsable études